



CANTON DE CHAMPLAIN
RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL

le 13 février 2018
SALLE MUNICIPALE

MEMBRES Gary J. Barton, maire
PRÉSENTS: Troy Carkner, conseiller
Paul Emile Duval, conseiller
Jacques Lacelle, conseiller
Helen MacLeod, conseillère
Gérard Miner, conseiller
Pierre Perreault, conseiller
Normand Riopel, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE: Marc Séguin, conseiller

AUSSI PRÉSENTS: Paula Knudsen, directrice générale-trésorière
Alison Collard, greffière
Lisa Burroughs, directrice des parcs et loisirs
Dominique Lefebvre, urbaniste
James McMahon, directeur des travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE - 19 H

La réunion régulière a été ouverte à 19 h 37 suite à l'ajournement de la réunion publique.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le conseiller Riopel a déclaré un conflit avec le point 6.1. à l'ordre du jour - Action Champlain demande d'une contribution financière pour défendre une poursuite portée devant la CAMO.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il fut

Résolution 2018-41

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Pierre Perreault

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'ordre du jour de la réunion régulière du 13 février 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION PAR LE CONSEIL

Aucune

PRÉSENTATION - COMITÉS / CONSULTANTS

Denis Séguin - Place de ville, Vankleek Hill

Cette présentation a été différée à une réunion ultérieure.

Jason Shelly, SKS Law SRL - Loi sur le cannabis au Canada : le cadre législatif et réglementaire de la légalisation du cannabis

Cette présentation a été différée à une réunion ultérieure.

François St-Amour, président, Angela Coleman, directrice générale et John Mesman, chef d'équipe, communications, Conservation de la Nation Sud - Adhésion et Services d'urbanisme

François St-Amour (président du Conseil), Angela Coleman (directrice générale) et John Mesman (chef d'équipe, communications et sensibilisation) de la Conservation de la Nation Sud ont assisté à la réunion pour présenter les programmes et les services qu'offre la CNS. Le président St-Amour a indiqué qu'il a été mandaté par son Conseil de poursuivre la pleine adhésion du canton de Champlain.

Le territoire de compétence de la CNS englobe 16 municipalités. Cependant le bassin versant de la CNS ne touche qu'un petit coin du Canton. Présentement, il y a une entente en vigueur entre la CNS et le Canton pour la délégation de l'autorité à la CNS pour la Partie 8 du Code du bâtiment d'Ontario régissant les fosses septiques. Madame Coleman et monsieur Mesman ont expliqué les services et les programmes primaires offerts par la CNS. Ils ont indiqué que la CNS aimerait élargir les parcs et sentiers récréatifs dans le Canton et que la CNS peut offrir au Canton des services d'urbanisme bilingue.

Madame Coleman a répondu aux questions du Conseil relativement aux services d'inspection des fosses septiques, le programme de plantation d'arbres offert aux propriétaires fonciers, ainsi que la façon dont la SCN est financée. Le Maire a remercié les représentants de CNS de cette présentation.

DÉLÉGATION

Charles Despins, Action Champlain - demande d'une contribution financière pour défendre une poursuite portée devant la CAMO

Le conseiller Riopel a quitté la salle de conseil pendant cette délégation.

Monsieur Charles Despins a fait une présentation au Conseil au nom du groupe Action Champlain qui a interjeté appel devant la Commission des Affaires Municipales de l'Ontario (CAMO) de la décision des Comtés unis de Prescott et Russell d'approuver une modification au Plan officiel pour Colacem Canada Inc. qui propose la construction d'une cimenterie au chemin Comté 17, à L'Orignal.

Monsieur Despins a déclaré qu'Action Champlain croit que 93 % des citoyens qui ont émis des commentaires verbaux ou écrits pendant les consultations publiques s'opposent à la cimenterie proposée; plusieurs d'entre eux ayant déjà contribué directement au financement de l'appel d'Action Champlain. Il a présenté au Canton une demande officielle de la part du groupe Action Champlain de contribuer 50 % des fonds nécessaires pour défendre sa position contre le projet, ou à tout le moins, un minimum de 200 000 \$. Cet argent servirait à payer les frais d'expertises techniques et les honoraires d'avocat. Le groupe Action Champlain a demandé une réponse du Canton au plus tard le 13 mars 2018.

À 20h18, suite à cette présentation, le Maire a demandé une brève pause. La réunion régulière a repris à 20h30.

RAPPORTS DU PERSONNEL

Urbanisme

Liste des projets d'urbanisme en cours

Le Conseil a examiné la liste. Il fut

Résolution 2018-42

Proposé par: Pierre Perreault

Appuyé par: Jacques Lacelle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la liste des projets d'urbanisme en cours, telle que mise à jour le 6 février 2018, soit reçue et classée.

ADOPTÉ

Demande de morcellement B-074-2017 - Rolland et Sylvie Boucher

Le Conseil a examiné le rapport de l'urbaniste. Il fut

Résolution 2018-43

Proposé par: Normand Riopel

Appuyé par: Helen MacLeod

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la demande de morcellement de Rolland Boucher and Sylvie Boucher de même que les commentaires de l'urbaniste et de l'officiel en chef de la construction soient reçus et que la demande de morcellement (dossier B-074-2017) soit accordée moyennant ces conditions :

1. Que l'arpenteur-géomètre s'assure que les marges de recul entre les nouvelles lignes de propriété et les bâtiments existants sont conformes, tel que stipulé dans le règlement de zonage n° 2000-75 du canton de Champlain. Le propriétaire inscrit doit fournir à la municipalité, une lettre d'un arpenteur-géomètre autorisé en Ontario certifiant que tous les bâtiments et toutes les structures se conforment aux exigences liées aux marges de recul applicables aux nouvelles lignes de lots créées.
2. Que le requérant soit tenu d'obtenir une modification de zonage, avec toutes les possibilités d'appel épuisées, afin de traiter certains aspects du morcellement proposée qui ne sont pas conformes aux dispositions du règlement de zonage du canton de Champlain. À ce titre, une modification de zonage est nécessaire pour :
 - Interdire tout usage résidentiel sur le lot à être détaché (A);
 - Accorder un allègement à l'article 10 concernant la façade minimale requise et la superficie minimale requise pour un usage agricole sur le lot à être détaché (A) ; et
 - Accorder un allègement à l'article 3 sur le lot à être retenu (B) afin de reconnaître que la superficie totale des bâtiments accessoires existants soit supérieure à la superficie de la maison située sur le lot à être retenu.
3. Que le requérant soit tenu d'obtenir un permis de modification d'usage auprès du canton de Champlain pour interdire garder des animaux de ferme dans la grange située sur le lot retenu (B) ou bien de procéder avec une demande de modification de zonage afin d'y permettre une ferme.
4. Que le requérant soit tenu d'obtenir un permis auprès du canton de Champlain pour démolir ou rendre légal le silo à grain situé sur le lot retenu (B).

ADOPTÉ

Demande de morcellement B-075-2017 - Claude Brabant

Le Conseil a examiné le rapport de l'urbaniste. Il fut

Résolution 2013-44

Proposé par: Pierre Perreault

Appuyé par: Helen MacLeod

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la demande de morcellement de Claude Brabant de même que les commentaires de l'urbaniste et de l'officier en chef de la construction soient reçus et que la demande de morcellement (dossier B-075-2017) soit accordée moyennant ces conditions :

1. Que l'arpenteur-géomètre s'assure que l'entrée existante dont bénéficie la propriété située au 2232, chemin Ste-Anne est bel et bien située sur le lot à être détaché (A). Le propriétaire inscrit doit fournir à la municipalité, une lettre d'un arpenteur-géomètre autorisé en Ontario certifiant que l'entrée est située sur le lot à être détaché (A) et n'empiète pas sur la propriété voisine.

ADOPTÉ

Demande de morcellement B-076-2017 - Charles et Karine Laviolette

Le Conseil a examiné le rapport de l'urbaniste. Il fut

Résolution 2018-45

Proposé par: Paul Emile Duval

Appuyé par: Helen MacLeod

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la demande de morcellement de Charles Laviolette et Karine Laviolette de même que les commentaires de l'urbaniste et de l'officier en chef de la construction soient reçus et que la demande de morcellement (dossier B-076-2017) soit accordée moyennant ces conditions :

1. Que le propriétaire demande un permis pour retirer une (1) entrée existante située sur le lot à être détaché le long du chemin Ste-Anne. Tous les travaux doivent être terminés à la satisfaction du canton de Champlain.

2. Que l'acte de cession de la demande B-075-2017 soit enregistré avant cette demande OU qu'un engagement écrit soit fourni par l'avocat indiquant que les actes seront enregistrés dans l'ordre approprié.

ADOPTÉ

Demande de morcellement B-082-2017 - David et Jacqueline Shelly

Le Conseil a examiné le rapport de l'urbaniste. Il fut

Résolution 2018-46

Proposé par: Gérard Miner

Appuyé par: Troy Carkner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la demande de morcellement de David R. Shelly et Jacqueline I. Shelly de même que les commentaires de l'urbaniste et de l'officier en chef de la construction soient reçus et que la demande de morcellement (dossier B-082-2017) soit accordée moyennant ces conditions :

1. Que l'arpenteur-géomètre s'assure que les marges de recul entre les nouvelles lignes de propriété et les bâtiments existants sont conformes, tel que stipulé dans le règlement de zonage n° 2000-75 du canton de Champlain et que le plan de localisation soit présenté à la Corporation du canton de Champlain pour approbation, avant l'enregistrement du plan d'arpentage. Le propriétaire inscrit doit fournir à la municipalité, une lettre d'un arpenteur-géomètre autorisé en Ontario certifiant que tous les bâtiments et toutes les structures se conforment aux exigences liées aux marges de recul applicables suite aux nouvelles lignes de lots créées.

2. Que l'emprise du chemin Duval le long de la partie du lot détachée (A) et de la partie du lot retenue (B) assujettie à cette demande soient élargies au besoin à 13 mètres du

centre du chemin et qu'un transfert/acte de cession transférant ledit terrain au canton de Champlain soit préparé et exécuté sans frais et sans encombre pour la somme de 1\$.

ADOPTÉ

Modification du Règlement de zonage - deuxièmes unités

Le Conseil a examiné le rapport de l'urbaniste. Il fut

Résolution 2018-47

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Paul Emile Duval

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport du Service d'urbanisme, daté du 9 février 2018, relativement à la création de deuxièmes unités en modifiant le Règlement de zonage 2000-75, soit reçu et que le Règlement 2018-06 soit présenté pour approbation.

ADOPTÉ

Révision du Règlement de zonage No. 2000-75

L'urbaniste a présenté un rapport verbal sur le statut de la révision du Règlement de zonage 2000-75. Cinq nouvelles annexes (cartes) ont été préparées et affichées sur le site Web du Canton. Certaines des annexes précédentes ont été fusionnées.

L'urbaniste a indiqué que le Règlement de zonage révisé sera accessible au public et au Conseil le 21 février 2018.

Entente d'empiètement - 51 rue Water - Benoit Lortie

Le Conseil a examiné le rapport de l'urbaniste. Il fut

Résolution 2018-48

Proposé par: Paul Emile Duval

Appuyé par: Pierre Perreault

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport du Service d'urbanisme concernant l'entente d'empiètement - 51, rue Water, daté du 7 février 2018, soit reçu; et qu'une entente d'empiètement soit conclue avec le propriétaire du 51, rue Water, L'Original, pour permettre l'empiètement d'un hangar à bateaux dans l'emprise de la rue Water.

ADOPTÉ

Nouveau Règlement sur les plans d'implantation

Le Conseil a examiné le rapport de l'urbaniste. Il fut

Résolution 2019-49

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Gérard Miner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport du Service d'urbanisme, daté du 12 février 2018, relativement à un nouveau règlement sur les plans d'implantation du canton de Champlain, soit reçu et que le Règlement 2018-11 soit présenté lors de la réunion régulière du mois de mars 2018 pour approbation.

ADOPTÉ

ADOPTION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Règlement 2018-06 - qui modifie le Règlement de zonage 2000-75 - deuxième unité

Le Conseil a examiné ce règlement proposé. Il fut

Résolution 2018-50

Proposé par: Pierre Perreault

Appuyé par: Helen MacLeod

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE trois lectures et approbation finale soient accordées au Règlement 2018-06, qui modifie le Règlement de zonage 2000-75 afin d'autoriser la création de deuxièmes unités.

ADOPTÉ

Règlement 2018-08 - qui modifie le Règlement de zonage 2000-75 (Martin Choquette)

Le Conseil a examiné ce règlement proposé. Il fut

Résolution 2018-51

Proposé par: Pierre Perreault

Appuyé par: Paul Emile Duval

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE deux lectures soient accordées au Règlement 2018-08, qui modifie le Règlement de zonage 2000-75 pour Martin Choquette.

DIFFÉRÉ

Règlement 2018-09 - qui modifie le Règlement de zonage 2000-75 (G. Dupont General Contractor Inc.)

Le Conseil a examiné ce règlement proposé. Il fut

Résolution 2018-52

Proposé par: Troy Carkner

Appuyé par: Paul Emile Duval

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE deux lectures soient accordées au Règlement 2018-09, qui modifie le Règlement de zonage 2000-75 pour G. Dupont General Contractor Inc.

ADOPTÉ

Règlement 2018-10 - Entente d'empiètement - 51 rue Water

Le Conseil a examiné ce règlement proposé. Il fut

Résolution 2015-53

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Helen MacLeod

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE trois lectures et l'approbation finale soient accordées au Règlement 2018-10, qui autorise la conclusion d'une entente d'empiètement avec le propriétaire du 51, rue Water, L'Original, (Benoit Lortie) pour permettre l'empiètement d'un hangar à bateaux dans l'emprise de la rue Water.

ADOPTÉ

Règlement 2018-11 - qui autorise les plans d'implantation dans le canton de Champlain

Le règlement proposé était fourni à titre d'information et revue.

Administration

Note de service - ententes de modification - Programmes FEPTEU et DECOR

Cette note de service a été fournie à titre d'information.

Rapport du Service de l'administration AD-03-18 - Élections municipales 2018 - gestion de la liste des électeurs

Le Conseil a examiné ce rapport. Il fut

Résolution 2018-54

Proposé par: Troy Carkner

Appuyé par: Jacques Lacelle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport du Service de l'administration AD-03-18 daté du 6 février 2018 relativement à la gestion de la liste électorale pour les élections municipales 2018 soit reçu et que le Conseil autorise la conclusion d'une entente avec Datafix Comprint Systems Incorporated.

ADOPTÉ

Rapport du Service de l'administration AD-04-18 - Conservation de la Nation Sud - Élargissement du territoire de compétence

Le Conseil a examiné ce rapport et a posé quelques questions relativement au services qui pourraient être fournis au Canton. Aucune action n'a été prise.

Rapport du Service de l'administration AD-05-18 - Service d'urbanisme municipal - Conservation de la Nation Sud (CNS)

Le Conseil a examiné ce rapport. Il fut

Résolution 2018-55

Proposé par: Paul Emile Duval

Appuyé par: Gérard Miner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE soit reçu le rapport du Service de l'administration no AD-05-18, daté du 8 février 2018, concernant les services municipaux d'urbanisme de Conservation de la Nation Sud (CNS).

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil demande au personnel de lancer un appel d'offres pour les services de planification et que, entre-temps, le Conseil autorise le personnel à passer un contrat avec la firme JL Richards pour une période de six mois.

ADOPTÉ

Finances

États financiers

Le Conseil a examiné ce document. Il fut

Résolution 2018-56

Proposé par: Pierre Perreault

Appuyé par: Paul Emile Duval

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les états financiers, au 31 janvier 2018, soient reçus et classés.

ADOPTÉ

Comptes

Le Conseil a examiné ce document. Il fut

Résolution 2018-57

Proposé par: Troy Carkner

Appuyé par: Jacques Lacelle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés et tels que présentés par la trésorière le 13 février 2018, soient reçus et classés.

ADOPTÉ

Service d'incendie

Le Conseil a examiné ces rapports. Il fut

Résolution 2018-58

Proposé par: Troy Carkner

Appuyé par: Jacques Lacelle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport annuel du Service d'incendie du district 2 et les rapports mensuels du Service d'incendie pour le mois de janvier 2018, tels que soumis par le chef de district 1 et le chef de district 2, soient reçus et classés.

ADOPTÉ

District 2 - rapport annuel - 2017 (ADOPTÉ)

District 1 - rapport mensuel - janvier 2018 (ADOPTÉ)

District 2 - rapport mensuel - janvier 2018 (ADOPTÉ)

Parcs et loisirs

REC - rapport mensuel - janvier 2018

Le Conseil a examiné ce rapport. Il fut

Résolution 2018-59

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Paul Emile Duval

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport mensuel des loisirs pour le mois de janvier 2018, tel que soumis par la directrice du Service des parcs et loisirs, soit reçu et classé.

ADOPTÉ

Voirie

PWD - rapport mensuel - janvier 2018

Le Conseil a examiné ce rapport. Il fut

Résolution 2018-60

Proposé par: Paul Emile Duval

Appuyé par: Gérard Miner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport de la voirie pour le mois de janvier 2018, tel que soumis par le directeur des travaux publics, soit reçu et classé.

ADOPTÉ

PWD - Note de Service - Cueillette printanière des déchets 2018

Cette note de service a été fournie à titre d'information.

PWD - Note de service - Jour de deuil national - 28 avril 2018 - drapeau canadien en berne

Cette note de service a été fournie à titre d'information.

Bâtiment

CBO - rapport mensuel - janvier 2018

Le Conseil a examiné ce rapport. Il fut

Résolution 2018-61

Proposé par: Pierre Perreault

Appuyé par: Paul Emile Duval

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport du Service du bâtiment pour le mois de janvier 2018, tel que soumis par l'officier en chef de la construction, soit reçu et classé.

ADOPTÉ

Réglementation

BEO - rapport mensuel - janvier 2018

Le Conseil a examiné ce rapport. Il fut

Résolution 2018-62

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Normand Riopel

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport du Service de la réglementation pour le mois de janvier 2018, tel que soumis par l'officier de la réglementation, soit reçu et classé.

ADOPTÉ

Services de garde

Aucun

Eau-Égout / Agence ontarienne des eaux

Aucun

Note de service - AOE- Canton de Champlain - Rapport tableau de bord - 4e trimestre 2017

Le Conseil a examiné ce rapport. Il fut

Résolution 2018-63

Proposé par: Paul Emile Duval

Appuyé par: Jacques Lacelle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport suivant relativement à l'eau et/ou aux égouts :

- Rapport du 4^e trimestre 2017 de l'AOE pour l'eau et les eaux usées de Vankleek Hill;

soit reçu et que le personnel soit chargé de répondre aux recommandations comprises dans le rapport.

ADOPTÉ

RAPPORT DES MEMBRES DES COMITÉS DE LIAISON / RAPPORT DES COMITÉS

Service d'incendie

Aucun

Planification d'urgence

Aucun

Développement économique et touristique

Aucun

Drainage

Rapport mensuel de drainage - 2018

Le Conseil a examiné ce rapport. Il fut

Résolution 2018-64

Proposé par: Gérard Miner

Appuyé par: Normand Riopel

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport du surintendant du drainage pour le mois de janvier 2018 , tel que soumis par celui-ci, soit reçu et classé.

ADOPTÉ

Recyclage

Procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2018

Le Conseil a examiné ce procès-verbal. Il fut

Résolution 2018-65

Proposé par: Gérard Miner

Appuyé par: Helen MacLeod

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du Comité conjoint de recyclage du 8 janvier 2018 soit reçu et classé.

ADOPTÉ

Journée de cueillette de déchets domestiques dangereux

Ce document a été fourni à titre d'information.

Conseil de la bibliothèque

Le Conseil a examiné ces deux documents. Il fut

Résolution 2018-66

Proposé par: Paul Emile Duval

Appuyé par: Troy Carkner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE

- (i) le rapport annuel 2017 de la Bibliothèque publique du canton de Champlain;
- (ii) le rapport de la Bibliothèque publique du canton de Champlain pour le mois de janvier 2018; et
- (iii) le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2018 du Conseil de la bibliothèque publique du canton de Champlain, tels que soumis par sa présidente et par la bibliothécaire en chef, soient reçus et classés.

ADOPTÉ

LIB - rapport annuel - 2017 (ADOPTÉ)

LIB - rapport mensuel - janvier 2018 (ADOPTÉ)

Procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2018 (ADOPTÉ)

Travaux publics

Aucun

Gestion des déchets

Aucun

Site d'enfouissement Mayer

Aucun

Loisirs

Aucun

Comité consultatif de police communautaire

Aucun

RAPPORT DU MAIRE

Aucun

AUTRES SUJETS

Aucun

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Le Conseil a examiné ces procès-verbaux. Il fut

Résolution 2018-67

Proposé par: Pierre Perreault

Appuyé par: Helen MacLeod

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve les procès-verbaux des réunions suivantes :

- Réunion régulière – le 9 janvier 2018; et
- Réunion spéciale – le 24 janvier 2018; tels que présentés.

ADOPTÉ

Procès-verbal - réunion régulière - 9 janvier 2018 (ADOPTÉ)

Procès-verbal - réunion spéciale - 24 janvier 2018 (ADOPTÉ)

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Règlement 2018-12 qui autorise l'exécution d'une modification à l'entente de paiement de transfert afférente au FEPTU

Le Conseil a examiné ce règlement proposé. Il fut

Résolution 2018-68

Proposé par: Gérard Miner

Appuyé par: Paul Emile Duval

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE trois lectures et l'approbation finale soient accordées au Règlement 2018-12, qui autorise l'exécution d'une modification de l'entente de paiement de transfert entre La Corporation du canton de Champlain et Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario afin d'obtenir du financement sous l'égide du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

ADOPTÉ

Règlement 2018-13 - qui autorise l'exécution d'une modification à l'entente pour la Programme de développement économique des collectivités rurales (DECOR)

Le Conseil a examiné ce règlement proposé. Il fut

Résolution 2018-69

Proposé par: Pierre Perreault

Appuyé par: Helen MacLeod

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE trois lectures et l'approbation finale soient accordées au Règlement 2018-13, qui autorise la conclusion d'une modification à l'entente avec Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales afin d'obtenir du financement sous l'égide du Programme de développement économique des collectivités rurales (DECOR) aux fins d'effectuer une refonte du site Web du canton de Champlain.

ADOPTÉ

Règlement 2018-14 - qui autorise une entente avec Datafix - gestion de la liste des électeurs

Le Conseil a examiné ce règlement proposé. Il fut

Résolution 2018-70

Proposé par: Pierre Perreault

Appuyé par: Helen MacLeod

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE trois lectures et l'approbation finale soient accordées au Règlement 2018-14, qui autorise la conclusion d'une entente de service avec Datafix pour le logiciel de gestion de la liste électorale.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE (action requise)

OGRA - demande d'appui - Évaluation environnementale municipale - réforme du processus

Il fut

Résolution 2018-71

Proposé par: Helen MacLeod

Appuyé par: Paul Emile Duval

ATTENDU QU'UNE coalition entre la « Municipal Engineers Association » (MEA) et la « Residential and Civil Construction Alliance of Ontario » (RCCAO) a été soumise avec succès demandant la revue de la « Municipal Class Environmental Assessment » (MCEA) menée sous Partie IV (article 61) de la *Loi sur la Charte des droits environnementaux, 1993* (loi CDE) ;

Et QUE les études d'impact et des réunions publiques requises par le processus de la « MCEA » peuvent souvent prendre deux ans ou plus avant que la construction puisse commencer ;

Et QUE les exigences de la « MCEA » pour évaluer les alternatives ne sont souvent pas bien alignées sur les décisions antérieures ou les décisions municipales d'aménagement du territoire ;

Et QU'UNE analyse par la « RCCAO » a montré que le délai pour effectuer une évaluation environnementale est passé de 19 mois à 26,7 mois et que les frais sont passés d'une moyenne de \$ 113 300 à \$ 386 500 ;

Et QUE le vérificateur général de l'Ontario a soumis des recommandations pour moderniser le processus de la « MCEA » ;

Et QUE malgré les engagements écrits pris par le Ministère de l'Environnement entre 2013 et 2015, aucune action n'a eu lieu ;

Et QUE les projets locaux qui n'ont pas reçu les autorisations nécessaires pourraient perdre un prochain financement du Fonds Chantiers Canada ;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le Canton de Champlain demande que le Ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique prenne immédiatement des mesures pour accélérer le processus de réponse pour « Part II Orders » ou « Bump-Up Requests », dans le cadre de l'examen de l'article 61 pour améliorer les temps de processus d'organisation et réduire les coûts d'étude ;

DE PLUS, que le Ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique appuie des modifications pour mieux intégrer et harmoniser le processus de la « MCEA » avec les processus définis en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ;

DE PLUS, que le Ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique modifie la portée des rapports et des études de la « MCEA » afin de réduire le chevauchement avec les processus publics existants et les décisions prises en vertu des plans officiels municipaux et des lois provinciales.

ADOPTÉ

Ville de Lakeshore - Gestion des eaux pluviales et l'amélioration de drainage

Il fut

Résolution 2018-72

Proposé par: Pierre Perreault

Appuyé par: Normand Riopel

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE soit appuyée la résolution de la ville de Lakeshore, datée du 7 novembre 2017, qui demande que le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario attribuent immédiatement des fonds d'infrastructure aux municipalités pour la gestion des eaux pluviales et l'amélioration du drainage.

ADOPTÉ

Ville de Lakeshore - estimation du rythme d'accroissement démographique

Il fut

Résolution 2018-73

Proposé par: Helen MacLeod

Appuyé par: Paul Emile Duval

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE soit classée la résolution de la ville de Lakeshore, datée du 16 janvier 2018, qui demande que le gouvernement de l'Ontario accorde plus d'autonomie aux municipalités de palier inférieur en leur permettant d'adopter et de

s'appuyer sur leurs propres prévisions et estimations de croissance, surtout aux fins de planification financière.

ADOPTÉ

Canton de Norwich - modifications au Code du bâtiment

Il fut

Résolution 2018-74

Proposé par: Normand Riopel

Appuyé par: Gérard Miner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE soit appuyée la résolution du canton de Norwich, datée du 30 janvier 2018, qui demande que le gouvernement de l'Ontario veille à ce que les mesures législatives et réglementaires portant sur le Code du bâtiment de l'Ontario continuent essentiellement à viser la protection du public, et la santé et la sécurité des occupants en ce qui a trait à l'environnement bâti, et qu'il envisage les moyens de mettre en œuvre de nouvelles initiatives.

ADOPTÉ

Fondation Fais-un-vœu de l'Est de l'Ontario - demande d'appui

Il fut

Résolution 2018-75

Proposé par: Gérard Miner

Appuyé par: Paul Emile Duval

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve un don de 100 \$ à la Fondation Fais-un-vœu de l'Est de l'Ontario à l'occasion de l'activité « Journée de crêpes pour Dérick » qui aura lieu le 21 avril 2018.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE (à titre d'information)

Il fut

Résolution 2018-76

Proposé par: Gérard Miner

Appuyé par: Helen MacLeod

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les points de correspondance 14.1 à 14.6 à titre d'information soient reçus et classés.

ADOPTÉ

Conservation de la Nation Sud (CNS) - La plantation d'arbres et le Programme de ressources pour les boisés (ADOPTÉ)

Forum des terres agricoles de l'Ontario 2018 (ADOPTÉ)

Salon 2018 de l'Association des superviseurs routiers de l'Ontario (ADOPTÉ)

Ville de Amerhurst et le Bureau de santé de Windsor-comté Essex (ADOPTÉ)

VéloOntario : Stratégie ontarienne de promotion du vélo -plan d'action (ADOPTÉ)

Le Programme d'encouragement pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques au travail (ADOPTÉ)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question de la part du public.

RENCONTRE À HUIS CLOS

Une réunion à huis clos a eu lieu à 18h15 afin de discuter des questions relatives aux effectifs.

PROCHAINE RENCONTRE

- Réunion régulière – 3 mars 2018

RÈGLEMENT CONFIRMANT LES PROCÉDURES

Règlement 2018-15

Puisque tous les sujets ont été traités, il fut

Résolution 2018-77

Proposé par: Paul Emile Duval

Appuyé par: Pierre Perreault

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE trois lectures et l'approbation finale soient accordées au Règlement 2018-15, qui confirme les procédures du Conseil lors de sa réunion du 13 février 2018.

ADOPTÉ

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Subséquentement, il fut

Résolution 2018-78

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Normand Riopel

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil ajourne ses travaux jusqu'au 13 mars 2018 à la salle du Conseil du canton de Champlain à 19 h ou à la convocation du Maire ou de la greffière.

ADOPTÉ

La réunion a été ajournée à 21h57.

GARY J. BARTON, MAIRE

ALISON COLLARD, GREFFIÈRE